



PROGRAMMATION 2007-2013 DES FONDS STRUCTURELS

MODELE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

PROGRAMME OPERATIONNEL CONVERGENCE FSE

PROGRAMME OPERATIONNEL COMPETITIVITE FSE



Agence Fonds social européen
Chaussée de Charleroi 111
B – 1060 BRUXELLES
Tél : 02/234.39.77
Fax : 02/234.39.97

Programme Opérationnel Compétitivité FSE

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Identification du dossier

1. A. Intitulé du dossier

--

1. B. Inscription dans le PO (choix multiple) :

- Convergence (Hainaut)
- Compétitivité régionale et emploi (Wallonie hors Hainaut – Bruxelles - COCOF)

2. Données administratives de l'organisme candidat

Nom de l'Organisme:

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél & Fax:

e-mail:

Personne Responsable:

Fonction:

N° TVA

3. Choix au regard des priorités du Programme Opérationnel

<p>L'opérateur est invité à indiquer dans quel axe et mesure du Programme se situe le ou les projets constitutifs du dossier de candidature.</p>
--

<p>Cette identification correspondra à l'objectif global du dossier.</p>
--

Menu déroulant

Priorités en faveur de personnes

- Priorité contribuant à répondre aux demandes des secteurs (pôles de compétitivité, clusters) ou pénuries en Wallonie (Axe 1, mesure 1)
- Priorité contribuant à répondre aux demandes des secteurs porteurs d'emploi ou d'innovation, ou aux pénuries à Bruxelles (Axe 1, mesure 1)
- Priorité visant la sensibilisation à l'esprit d'entreprise (Axe 1, mesure 2)
- Priorité contribuant à l'accompagnement des personnes à la création d'entreprises (Axe 1, mesure 3)

- Priorité contribuant à l'insertion des jeunes par la formation en alternance (Axe 2, mesure 1)
- Priorité visant à accroître l'employabilité par la formation professionnalisante (Axe 2, mesure 2)
- Priorité contribuant à la formation des enseignants, des formateurs et tuteurs en entreprise (Axe 2, mesure 3)
- Priorité contribuant à la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du parcours d'insertion en Wallonie (PO Convergence et Compétitivité : Axe 1, Mesure 1)
- Priorité contribuant à la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du parcours d'insertion à Bruxelles (PO Compétitivité : Axe 1, Mesure 2)
- Priorité visant l'accompagnement à et dans l'emploi des demandeurs d'emploi (PO Convergence : Mesure 2 ; PO Compétitivité : Axe 3, Mesure 3)
- Actions innovantes (Toutes mesures)

Priorités liées à l'amélioration de systèmes

- Priorité visant la promotion de la validation des compétences et de l'acquis de l'expérience (Axe 2, mesure 4)
- Priorité promouvant des dispositifs coordonnés d'information et de promotion des métiers et qualifications (Axe 2, Mesure 5).
- Priorité promouvant la mise en réseaux Centres de recherche – entreprises (Axe 2, Mesure 6)
- Priorité visant la promotion et le mainstreaming de l'égalité des chances (PO Convergence : Axe 3, Mesure 3 ; PO Compétitivité : Axe 3, Mesure 4)
- Actions innovantes (Toutes mesures)

4. Analyse du contexte et description des problèmes et des besoins

Les questions à se poser à ce stade sont les suivantes :

- Quel(s) est(sont) le (les) problème(s) au(x)quel(s) le projet entend remédier ?
- Quels sont les besoins et les demandes qui émergent face à ces problèmes?
- Quelle solution innovante permettrait de répondre à ces problèmes ?
- Quels sont les liens entre le(s) problème(s) identifié(s) et le thème retenu comme objectif global du projet ?

5. Continuité d'un ou plusieurs projets menés précédemment avec le concours du FSE
OUI/NON

5.1. Ce projet est la continuité d'un ou plusieurs projets menés précédemment avec le concours du FSE ?

5.2. Si Oui, le projet est-il agréé dans le cadre de la transition 2007 ?

Si Oui, le numéro de projet agréé est :

5.3. Si OUI, et dans le cas de la continuation d'un ou de plusieurs projets non intégrés dans la transition 2007, veuillez mentionner le(s) code(s) de ce(s) projet(s) :

Si oui, veuillez décrire comment ont été pris en compte les résultats de la période 2000 – 2006.

Programme(s) concerné(s) :

Nom du (des) projet(s) :

Description :

Montant concerné (dépenses publiques totales) (en euros)

Prise en compte des résultats :

6. Autres dossiers liés à la présente candidature : OUI / NON

Si oui, précisez s'il s'agit d'autres Fonds européens, de Fonds structurels, Fonds publics, Fonds privés, en ce y compris des dossiers inéligibles au FSE.

Il s'agit d'expliquer et de situer le dossier dans une perspective plus large de développement des projets du candidat.

Programme(s) concerné(s) :

Fonds concerné(s) :

Mesure(s) concerné(s) :

Nom du (des) projet(s) :

Montant concerné (dépenses publiques totales) (en euros) :

7. Objectif spécifique (POURQUOI)

Chaque dossier aura **un seul** objectif spécifique.

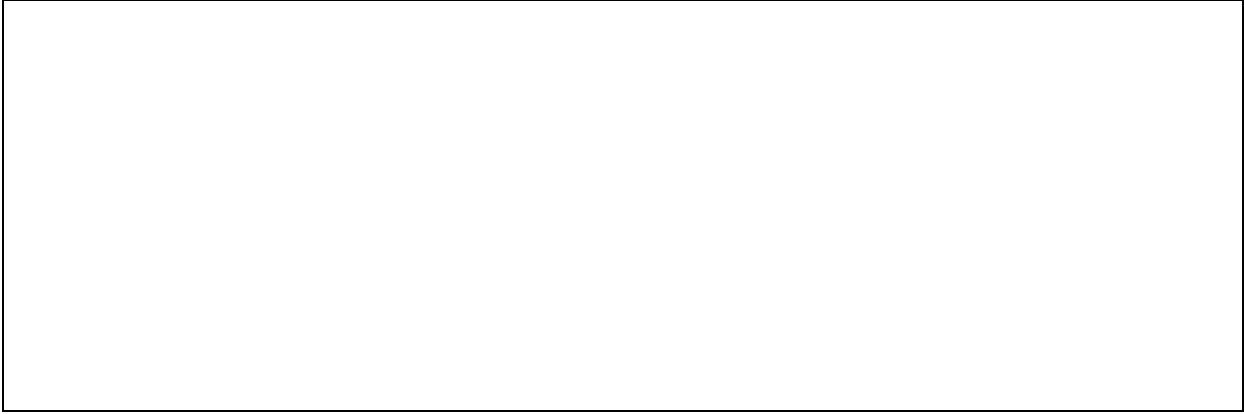
Il est le pivot autour duquel est bâti le projet. Il sert également de référence pour la gestion de l'intervention, pour mesurer sa réussite ou son échec. L'objectif spécifique doit être atteint durant la durée de vie du projet.

Pour cela, il faudra que l'intervention produise des bénéfices durables pour les groupes cibles visés et que les résultats puissent subsister après l'intervention. L'objectif spécifique du projet exprime donc les avantages durables que les bénéficiaires vont obtenir grâce à l'ensemble des résultats générés directement par les activités réalisées dans le cadre du projet, mais aussi grâce aux facteurs extérieurs positifs (hypothèses) identifiés dans la phase de diagnostic.

Un objectif spécifique par dossier.
A décrire en maximum trois phrases

A. Thématique au sein de laquelle s'inscrit la proposition

Comment votre proposition répond spécifiquement aux problèmes et aux besoins identifiés dans la phase d'analyse et de diagnostic ?



B. Publics visés

Quelles sont les différentes catégories de bénéficiaires de votre proposition?
Quelle est la pertinence de la proposition par rapport aux bénéficiaires?

C. Résultats attendus

Quels sont les résultats à atteindre pour arriver à l'objectif spécifique ?
Quels sont les liens logiques entre les différents résultats prévus ?
Quels sont les effets et les bénéfices attendus pour les différentes catégories de bénéficiaires?

D. Indicateurs

Indicateurs de réalisation
Indicateurs de résultat

8. Description de la nature des activités prévues (QUOI)

Description détaillée de chaque activité proposée.

Dans le cas où plusieurs partenaires sont d'ores et déjà impliqués concrètement, indiquez le rôle de chacun.

Il s'agit d'indiquer et de décrire ce qui est proposé par le candidat

9. Stratégie de mise en œuvre (modalités de mise en œuvre (COMMENT))

Il s'agit d'indiquer comment les activités seront réalisées durant la période couverte par le présent dossier.

10. Cadre partenarial et synergies (QUI)

Choix du cadre d'activation prévu dans le programme (la proposition doit obligatoirement rentrer dans un des cadres ci-après)

Les Programmes Opérationnels proposent trois options ou scénarii :

- le « Portefeuille intégré de projets structurants » ;
- le « Projet conjoint »
- le « Plan d'intervention intégré »

Le Portefeuille intégré de projets structurants.

Définition : *« un ensemble de projets couvrant une zone, une thématique ou encore un processus visant à solutionner une problématique spécifique; en fonction des contraintes administratives, ce portefeuille peut être segmenté par projet et l'intervention ciblée sur certains segments en fonction de l'éligibilité, la sélection étant basée sur le portefeuille de projets, mais sa gestion stratégique assurée globalement ».*

Le Projet conjoint

Définition : *« des projets déposés conjointement par plusieurs opérateurs en tenant compte de la complémentarité entre les opérateurs et dont les liens amont - aval sont effectivement assurés, n'impliquant pas automatiquement le partenariat actif dans la mesure où les opérateurs ont clairement identifié les tâches à assumer par chacun ».*

Le Plan d'intervention intégré

Définition : *« la mise en place d'un groupe de travail composé d'opérateurs structurants et de représentants des autres types d'acteurs pertinents chargés de définir des priorités dans le cadre de la mise en œuvre d'une action ou d'un groupe d'actions, dont les actions concrètes à mettre en œuvre sont alors déclinées en termes opérationnels en fonction de spécificités pré-identifiées ».*

A. Le dossier s'inscrit-il dans une des trois démarches identifiées ci-dessus : OUI / NON

A.1. Si OUI, le partenariat est-il constitué ? OUI / NON

- La proposition intègre l'ensemble du partenariat : OUI/NON

- Identifiez les parties prenantes,
- Décrivez-en les modalités de fonctionnement,
- Décrivez les modalités de gestion financière : y a-t-il un opérateur « chef de file » responsable financier, ou chaque partenaire est-il responsable de son propre budget ?

A.2. Si le partenariat est potentiel :

Quelles propositions concrètes faites-vous ?

Quelles sont vos attentes ?

Quelles sont vos propositions de fonctionnement ?

B. Si le dossier ne s'inscrit pas dans une des trois démarches identifiées ci-dessus :

- S'agit-il d'actions innovantes ? OUI / NON
- S'agit-il d'actions d'amélioration de systèmes ? OUI / NON

11. Plan de mise en œuvre : chronogramme du programme d'action (QUAND)

11. A. Quelles sont les différentes étapes prévues, le calendrier du déroulement du projet et les tâches des intervenants (« qui fait quoi, et quand »)

--

11. B. Date de démarrage du programme d'action : mm/aaaa

11. C. Date de clôture du programme : mm/aaaa

12. Effets sur l'égalité des chances Hommes/femmes

--

- Principalement centré sur l'égalité H/F OUI / NON
- Positif en matière d'égalité H/F OUI / NON
- Potentiellement négatif en matière d'égalité H/F OUI / NON

Si l'effet est potentiellement négatif, explicitez les mesures prises pour corriger cet impact.

13. Autres éléments d'appréciation

Investissement à terme du secteur privé, en ce y compris les Fonds sectoriels ou autres financements publics
Effet multiplicateur:
Caractère innovant de la proposition:

14. Description du processus de suivi et d'évaluation prévu

15. Budget prévisionnel, plan de financement et estimation des coûts pour le programme d'action et – le cas échéant – par action

A) Budget indicatif :

B) Financement acquis :

Financement public sous forme de valorisation

Financement privé

Autofinancement

C) Financement complémentaire demandé :

Financement public belge

Financement FSE

16. Plus value du financement FSE

